

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
لمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Déclaration
de
la Délégation du Royaume du Maroc
lors
du débat général
de la Première Commission

New York, le 6 Octobre 2005

Prière de vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la Présidence de nos travaux et de vous assurer du plein appui de la délégation marocaine dans l'accomplissement de votre tâche. Je souhaiterais également, au nom du Royaume du Maroc, adresser mes sincères remerciements et félicitations à l'Ambassadeur De Alba du Mexique pour l'excellent travail réalisé lors de la précédente session.

Monsieur le Président,

Lors de la 59^{ème} session des travaux de la Première Commission l'an passé, la délégation marocaine avait, à l'occasion du débat général, exprimé le souhait que la Communauté Internationale puisse tirer profit des événements importants prévus en 2005 pour insuffler une nouvelle dynamique en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Malheureusement, une occasion historique de redynamiser le système multilatéral en matière de désarmement a été manquée. L'absence de toute référence au désarmement dans le Document Final du Sommet de Haut niveau est symptomatique de l'incapacité de la Communauté Internationale à parvenir à une perception commune des principaux défis à relever dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement et quant aux solutions collectives qu'il nous faut identifier. Cette absence d'une vision commune fondée sur un soutien fort aux actions à entreprendre devrait constituer pour l'ensemble des Etats membres une raison supplémentaire pour réaliser le sursaut collectif que la Communauté Internationale est en droit d'attendre de nous.

Monsieur le Président,

En dépit des échecs successifs enregistrés cette année, le Royaume du Maroc continue de croire qu'il est de l'intérêt de tous d'œuvrer en faveur de la revitalisation du système multilatéral en matière de désarmement et de non-prolifération. Cela passe par un renforcement des instruments internationaux existant en particulier du

Traité de non-prolifération des armes nucléaires dont la pertinence doit être réitérée et soutenue. Cela nécessite aussi d'accorder toute l'attention nécessaire aux nouveaux défis en particulier celui des risques d'usage par des Groupes terroristes d'armes de destruction massive. Cela nécessite enfin un effort particulier pour s'atteler à résoudre les différends régionaux. Au Moyen-Orient, nous rappellerons une fois de plus, l'importance de la mise en place d'une zone exempte d'armes de destruction massive et la nécessité pour Israël, seul Etat de la région qui ne l'a pas encore fait, d'adhérer au TNP.

Par ailleurs, la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne passe nécessairement par une réduction des inégalités entre les rives nord et sud, seule à même de favoriser l'émergence d'une prospérité partagée et d'un développement durable. Cela passe enfin par l'édification d'un Maghreb uni et solidaire, objectif auquel mon pays est profondément attaché.

Monsieur le Président,

Les ravages considérables causés par les trafics d'armes légères, en particulier sur le Continent africain, justifie amplement l'importance accordée à cette question par les Nations Unies.

Nous accueillons avec satisfaction l'adoption en Juin dernier par le Groupe de travail mis en place à cet effet par l'Assemblée générale d'un instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères. Certes, le Maroc était partisan d'un instrument juridiquement contraignant.

Nous estimons toutefois que l'instrument adopté, bien qu'étant uniquement de nature politique, constitue une étape utile qui va dans la bonne direction. Nous nous réjouissons par avance du soutien que devrait apporter l'Assemblée générale à cet instrument en l'adoptant ; ce qui constituera sans aucun doute un témoignage de solidarité pour tous les pays qui souffrent des conséquences des trafics légères, en particulier en Afrique.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc n'a pas ménagé tout au long de l'année écoulée ses efforts en vue d'honorer l'ensemble de ses engagements internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Ainsi, le Conseil du Gouvernement du Royaume du Maroc a adopté le 14 Juillet 2003 le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, ouvrant ainsi la voie à la procédure de ratification. De même, mon pays a soumis son Rapport National en vertu des dispositions de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité et le Maroc a présenté sa Déclaration Nationale en tant qu'Etat ayant souscrit au Code de La Haye sur les missiles balistiques.

Monsieur le Président,

La Première Commission a montré la voie en adoptant l'an passé des mesures destinées à améliorer ses méthodes de travail. Il nous appartient à présent de démontrer notre volonté politique d'avancer dans la mise en œuvre des engagements pris dans le passé. Faute de quoi, le caractère répétitif de nos résolutions n'en sera que renforcé et notre crédibilité entamée. La raison d'être de la Première Commission n'est pas uniquement de permettre un échange de vues entre Etats ; il s'agit aussi et avant tout de réaliser des objectifs de nature politique à même de contribuer au désarmement multilatéral et au renforcement de la sécurité internationale.